

Cahier des Charges pour l'Appel d'Offres de Prestataires

Projet : Appui Relai Autisme (ARA) – Atipa Autisme

1. Contexte du projet

L'association Atipa Autisme, basée à Remire-Montjoly en Guyane, met en place le projet **Appui Relai Autisme (ARA)**, qui vise à soutenir les familles d'enfants et d'adultes autistes à domicile. Ce dispositif répond à un besoin d'accompagnement spécifique pour favoriser l'inclusion sociale et améliorer la qualité de vie des personnes autistes. Le projet comprend des interventions régulières à domicile, une guidance parentale et une supervision par des professionnels qualifiés.

Le projet est financé dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Guyane 2021-2027**.

2. Objectif de l'appel d'offres

L'association Atipa Autisme cherche à sélectionner des prestataires qualifiés pour la mise en œuvre des interventions à domicile et la supervision des familles. Les prestataires devront assurer un accompagnement adapté, conforme aux recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé), tout en tenant compte des particularités du contexte guyanais.

3. Nature des prestations demandées

Lot 1 : Accompagnement à domicile

Les prestataires retenus devront offrir des services d'accompagnement et de guidance parentale à domicile :

- **Accompagnement individualisé** : Interventions hebdomadaires à domicile pour les familles, avec des séances de 2 heures pour chaque famille, visant à améliorer la communication, le comportement et les interactions sociales de la personne autiste.
- **Guidance parentale** : Accompagnement des parents pour renforcer leurs compétences et leur donner des outils concrets pour gérer les défis du quotidien avec leur enfant autiste.
- **Supervision des interventions** : Évaluation et ajustement des stratégies mises en place, en collaboration avec les parents et les intervenants.

Lot 2 : Supervision des interventions

Un psychologue ou un expert en autisme devra superviser les interventions à domicile :

- **Supervision mensuelle** : Chaque famille bénéficiera d'une supervision mensuelle (2 heures) pour évaluer l'évolution du programme, apporter des ajustements et guider les intervenants.
- **Séances de suivi en visioconférence ou en présentiel** : Selon la disponibilité des familles et intervenants, les supervisions peuvent se faire en visioconférence pour les zones éloignées ou en présentiel sur les zones plus accessibles.

4. Durée et calendrier

- **Période de prestation** : De janvier 2024 à décembre 2026.
- **Fréquence des interventions** : 1 à 2 séances hebdomadaires par famille (durée de 2 heures chacune).
- **Fréquence des supervisions** : 1 séance de supervision par mois pour chaque famille.
- **Nombre de famille** : en moyenne 5 familles à l'année

5. Critères de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- **Expertise technique** : Le prestataire doit démontrer des compétences spécifiques dans le domaine de l'autisme (certifications, formations, expérience).
- **Approche individualisée** : Capacité à proposer un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chaque famille.
- **Références et expérience** : Preuves d'expérience dans des projets similaires avec des familles et personnes autistes.
- **Budget proposé** : Justification des coûts par rapport aux services proposés, avec des détails clairs sur la facturation.

6. Modalités de réponse

Les prestataires intéressés devront soumettre un dossier comprenant :

- Une présentation de leur structure, leurs qualifications et leurs expériences spécifiques dans le domaine de l'autisme.
- Une description des services proposés, des approches méthodologiques et des outils utilisés pour l'accompagnement à domicile et la supervision.
- Un devis détaillé pour chaque lot (accompagnement à domicile et supervision), précisant les modalités de facturation et les frais annexes.
- Des références de projets similaires.

Date limite de réponse : 30-11-2023

Date de démarrage des prestations : Janvier 2024.

7. Contacts

Pour toute information complémentaire ou question concernant cet appel d'offre, veuillez contacter :

Madame Roseline Roy

Présidente de l'association Atipa Autisme

Tél. : +33 6 73 20 20 24

Email : atipa.autisme@atipa.fr